

ORDRE DU JOUR DE LA COMMISSION DE CONCERTATION DU
DAGORDE VAN DE OVERLEGCOMMISSIE VAN
20/02/2025

1. 09:30 – Avis **-DT-**
19013 - Demande de EURCE BELCO I EURCE BELCO I
pour Transformer lourdement deux bâtiments de bureaux et démolir un parking aérien
pour reconstruire un ensemble de 3 bâtiments mixtes comprenant 89 logements, 448m²
de commerces et un parking souterrain 53 emplacements pour véhicules motorisés ,
Avenue Herrmann-Debroux 17 .

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 09/01/2025 au 07/02/2025 pour les motifs suivants :

- Rapport d'incidences - Art. 175/20 - MPP - Enquête de 30 jours
- Dérogation à l'article 3 du Règlement Communal sur les Bâtisses (zone de recul et zone latérale non-aedificandi - jardinet)
- Dérogation à l'art.8 du titre I du RRU (hauteur - constructions isolées)
Dérogation à l'article 7 du Règlement Communal sur les Bâtisses (Epaisseur des murs pignons)
- Dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul)
- Dérogation à l'art.10 du titre I du RRU (éléments en saillie sur la façade)
- Dérogation à l'article 4 du Règlement Communal sur les Bâtisses (Zone de recul et zone latérale non-aedificandi - Clôtures et avant-corps)
- Art. 126§11: MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions
- Art 176/1 MPP dans le cadre d'un projet mixte qui requiert à la fois un permis d'environnement de classe 1B ou 1A et un permis d'urbanisme
- Application de la prescription particulière 7.4. du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions et installations s'accordant avec celles du cadre urbain environnant)
- Art. 188/7 MPP à la demande d'un PRAS, d'un RRU, d'un PPAS, d'un RCU

-
2. 09:30 – Avis **-GD-**
PE/1693 - Demande de EURCE BELCO I - S.A. EURCE BELCO I S.A.
pour Exploitation d'un immeuble de bureaux, logements et commerces, Avenue
Herrmann-Debroux 17 .

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 09/01/2025 au 07/02/2025 pour les motifs suivants :

- 1B : article 40 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement
- Le dossier est soumis à l'avis de la commission de concertation pour les motifs suivants :
- 1B : article 41 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

3. 11:30 – Avis **-ADV-**
18927 - Demande de Monsieur et Madame Alexandra-Benjamin SALLER-PORTIER pour mettre en conformité la terrasse arrière et agrandir (lucarnes) une maison unifamiliale , Avenue des Frères Goemaere 77 .

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 27/01/2025 au 10/02/2025 pour les motifs suivants :

- Dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - lucarnes)
- Dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- Application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
- Dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

-
4. 14:00 – Avis **-EL-**
18959 - Demande de Monsieur Andrei Weintraub pour mettre en conformité l'aménagement d'une chambre sous toiture et le chien assis en toiture arrière d'une maison unifamiliale, Avenue François-Elie Van Elderen 5 .

Le dossier est soumis à l'avis de la commission de concertation pour les motifs suivants :

- Application de l'art. 207 §3 du COBAT (bien à l'inventaire)

-
5. 14:25 – Avis **-EL-**
19016 - Demande de Monsieur et Madame Gabriel - Aikatherini ARTHO - BOUDALIKAS pour transformer et rénover une maison unifamiliale, Avenue Jean Van Horenbeeck 168.

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 27/01/2025 au 10/02/2025 pour les motifs suivants :

- Application de l'art. 153 §2.al 2-3 du COBAT (dérogation à un règlement communal d'urbanisme ou à un règlement des bâtisses)
- Dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul)
- Dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

-
6. 14:55 – Avis **-GD-**
PE/1702 - Demande de LANSON REAL ESTATE - S.A. LANSON REAL ESTATE S.A. pour Administration d'immeubles de bureaux et logements, parking, Chaussée de Wavre 1789 .

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 17/01/2025 au 15/02/2025 pour les motifs suivants :

- 1B : article 40 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

Le dossier est soumis à l'avis de la commission de concertation pour les motifs suivants :

- 1B : article 41 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

